



Certified General
Accountants
Comptables généraux
accrédités

**Mémoire présenté au Comité permanent des finances
par l'Association des comptables généraux accrédités du Canada
sur l'examen quinquennal réglementaire
de la Loi sur l'Agence du revenu du Canada**

Une administration fiscale claire, juste et équitable

Le 21 juin 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Introduction

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) représente plus de 64 000 CGA et étudiants dans l'ensemble du Canada. En leur nom, je vous remercie de nous donner l'occasion de nous exprimer au sujet d'une question cruciale pour les professionnels comptables, sans oublier les clients qu'ils représentent.

Comme l'été est maintenant arrivé, j'ai pensé illustrer mon propos en racontant aux membres du comité une anecdote au sujet d'un des présidents des États-Unis, le général Ulysses S. Grant, et de son premier contact avec le golf. Lors d'une visite en Écosse, le général a été invité à assister à une démonstration par son hôte qui, semble-t-il, n'était en fait pas un très bon joueur. Sous le regard attentif du général, son hôte a placé la balle sur le tee, a reculé et a frappé la balle. Il a raté son coup. Il avait bien arraché une énorme motte de tourbe devant le tee, mais la balle n'avait pas bougé. Il a fait plusieurs autres tentatives, soulevant chaque fois de la terre et de l'herbe, sans jamais réussir à frapper la balle. Le général Grant a regardé son hôte qui s'essuyait le front, puis la balle puis de nouveau son hôte et lui a dit : « Ce jeu semble exiger un bel effort physique, mais je vois mal à quoi sert la balle. »

Rôle de l'Agence du revenu du Canada

Lorsque l'Agence des douanes et du revenu du Canada a été créée en 1999, il a beaucoup été question de la raison d'être de l'Agence et c'est de ce rôle dont je voudrais parler aujourd'hui. La responsabilité première de l'Agence est d'administrer la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Ce faisant, elle a pour fonction de s'assurer que chacun de nous payons un impôt approprié au gouvernement en fonction de notre revenu annuel. Le système d'imposition du Canada est fondé sur l'autocotisation, c'est-à-dire que les citoyens sont tenus par la loi de fournir une information complète et exacte au gouvernement à l'égard de leurs revenus et de l'argent qu'ils doivent à ce dernier. Ce n'est pas une question négligeable. Selon le vérificateur général, l'impôt des particuliers constituait, en 2003-2004, la source la plus importante de revenus du gouvernement. Cette même année, l'ARC a déterminé que les contribuables canadiens devaient 125 milliards de dollars en impôts aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux autres que le Québec.

Rôle des comptables

C'est ici que nos membres entrent en jeu. En leur qualité de professionnels comptables, leur travail est d'aider les Canadiens et les entreprises à se conformer en temps opportun à toutes les exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu. D'une certaine façon, les comptables sont la troisième patte du tabouret fiscal du Canada, les deux autres étant les contribuables et le percepteur. Ils sont censés savoir s'orienter dans un système extraordinairement complexe. Ils doivent aussi agir comme interprètes de la Loi au nom de leurs clients tout en jouant le rôle de surveillant au nom du gouvernement. Dans cette équation gouvernement/citoyen, on retrouve également le vérificateur du gouvernement qui est aussi un professionnel comptable, et dans nombres de cas, un membre de notre association. Ce rôle est unique, délicat, exigeant et, parfois, conflictuel; c'est une fonction

qui suppose une lourde responsabilité, et la perspective de répercussions financières et légales tout aussi lourdes pour les clients. Aussi, les Canadiens et les fiscalistes demandent que les lois et les règlements qui régissent la fiscalité soient clairs, tout comme la façon dont les lois sont appliquées. Bref, la clarté est le fondement de règles du jeu équitables.

Examen de l'ARC

Nous sommes heureux que le comité procède à un examen du mandat de l'ARC. Depuis l'établissement de l'Agence, CGA-Canada a joué un rôle actif en formulant des commentaires qui ont contribué à aider l'Agence dans son administration du système d'imposition du Canada.

C'est une tâche que nous acceptons car nous croyons que nous pouvons offrir une contribution unique et précieuse à l'élaboration d'un système d'imposition juste et équitable et à l'amélioration de ce système. Lorsqu'on a créé l'ARC, on lui a assigné trois objectifs importants :

- offrir un meilleur service aux contribuables et entreprises canadiens;
- accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles;
- créer un partenariat plus étroit avec les provinces et les territoires.

Nous croyons que l'Agence a obtenu de bons résultats à l'égard de chacun de ces objectifs, mais nous pensons qu'elle pourrait encore faire mieux. Nous nous rangeons à l'avis du Forum des politiques publiques qui considère que « le meilleur catalyseur de la réflexion au sujet des orientations futures est l'importance à accorder à l'amélioration du service et à la réduction des coûts pour le contribuable. »¹ Pour mieux servir les Canadiens en devenant une organisation axée sur les clients, nous suggérons que l'Agence mette l'accent sur le renforcement de sa performance à l'égard de quatre secteurs clés :

1. Rendre des décisions uniformes et prévisibles

Des décisions conséquentes sont cruciales pour une application juste et défendable des lois et règlements de l'impôt.

2. Offrir une expertise et des conseils avisés

La fiabilité de l'information et de ses sources est un aspect important pour les professionnels comptables. Cet aspect concerne les exigences quant à la formation à donner au personnel de l'Agence dans l'intérêt de communiquer une information impartiale et exacte aux clients. À cet égard, nous encourageons fortement le comité à prendre en considération les avantages de conserver l'actuelle structure du comité consultatif de l'Agence, dont le but est d'offrir une information et des conseils continus sur les besoins et les intérêts de secteurs et de groupes de clients particuliers.

¹ *Évaluation des relations de l'Agence du revenu du Canada avec les provinces et territoires par le Forum des politiques publiques – Point de vue de l'extérieur; rapport sommaire, octobre 2004.*

3. Communiquer efficacement avec les Canadiens

L'Agence reçoit 24 millions de déclarations fiscales chaque année. Sa tâche est donc impressionnante. Nous félicitons l'ARC d'avoir adopté de nouvelles technologies qui visent à procurer aux Canadiens un accès plus facile à une information de meilleure qualité, en temps opportun. Il s'agit d'un excellent pas dans la bonne direction, mais l'implantation de systèmes d'information à la fine pointe axés sur le Web est entravée par l'obligation de conserver de vieux dossiers sur papier aux fins de la vérification, obligation qui entraîne des coûts, sème la confusion, est difficile à gérer et n'est plus nécessaire.

4. Traiter les Canadiens de façon équitable et avec respect

En tant que contribuables, nous sommes tenus du fait de la Loi d'indiquer honnêtement le revenu que nous avons gagné chaque année. En retour, le fisc, c'est-à-dire l'ARC, doit nous traiter de façon équitable et avec le respect auquel nous avons droit. Nous croyons que l'approche de l'ARC en ce qui a trait à la gestion des risques devrait mieux refléter le fait que, dans la vraie vie, des erreurs involontaires peuvent survenir et surviennent effectivement. Le principe sous-jacent de la Loi de l'impôt sur le revenu est l'autocotisation et il appartient aux professionnels comptables d'assumer le fardeau de la responsabilité au nom de ses clients.

Albert Einstein a dit un jour qu'il n'y a rien de plus difficile à comprendre que l'impôt sur le revenu. J'aimerais faire un lien avec ce commentaire d'Einstein et mon anecdote au sujet du golf. Peut-être qu'en concentrant davantage leurs efforts sur la balle pour réussir à frapper plus juste, les membres du comité pourront faire mentir Albert Einstein.

Monsieur le Président, je serai heureux de répondre aux questions des membres du comité. Merci.

Everett Colby, FCGA
Président du Comité d'étude de la politique fiscale et budgétaire de
CGA-Canada